

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du Jeudi 6 juin 2019

Le jeudi 6 juin de l'année deux mille dix-neuf à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration de l'Association Xylofutur se sont réunis au Salon de l'Agriculture de Nouvelle Aquitaine, sur convocation du Président et conformément à l'article 13 des statuts. Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

### Membres du Bureau présents ou représentés

Cf Liste d'émargement ci-jointe

**Excusés :** A. BAILLY, R. BELALIA, F. BONNET, B. CHARRIER, E. CONSTANTIN, S. CORRE, G. COSTA, R. De LARY, P. DUTEIL, G. LAMOURY, S. LATOUR, S. NORMAND, P. PASTUSZKA, D. PINEAU, D. SENS, F. STAAT.

## Ordre du jour

1. **APPROBATION DU PV CA DU 7 FEVRIER 2019 (résolution n° 1)**
2. **MODIFICATION DES STATUTS (résolutions n° 2 et 3)**
3. **FONCTIONNEMENT DU PÔLE**
  - Adhérents
  - Nouveaux membres du CA (résolution n°4)
  - Déménagement
  - Ressources humaines
  - Finances : trésorerie, rentrée des cotisations 2019, résultat 2018 (résolution n°5)
  - Projets
  - Animation
  - Changement de présidence (résolution n°6)
  - Assemblée générale du 5 juillet 2019 (résolution n°7)

### 1. APPROBATION DU PV CA DU 7 FEVRIER 2019 (résolution n° 1)

Le Président demande s'il y a des remarques particulières sur le procès-verbal et le soumet au vote.

**Première résolution :** le procès-verbal du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

### 2. MODIFICATION DES STATUTS (résolutions n° 2, 3 et 4)

Marc Vincent remercie le SYSSO qui a contribué aux remaniements des statuts. Ces modifications sont nécessaires, notamment afin d'intégrer les représentants des nouvelles régions dans les organes de gouvernance. Les propositions de modification principales concernent les articles suivants :

- **ARTICLE 12 : nombre de sièges par collège au Conseil d'administration**

Le nombre de sièges augmente, il passe à 55 auquel il faudra potentiellement ajouter les 9 à 12 sièges correspondants aux nouvelles Régions. Ce nombre est élevé mais d'autres pôles fonctionnent de façon similaire ; Les équilibres entre les collèges sont préservés.

Stéphane Vieban insiste sur l'importance de veiller à cet équilibre entre les collèges industriels et institutionnels et propose de le préciser explicitement dans les statuts.

Marc Vincent note la remarque, une phrase sera ajoutée afin de préciser la nécessité de veiller à un équilibre entre le collège industriel et les deux autres collèges. Il rappelle qu'aucun quorum n'est nécessaire au niveau du CA, contrairement à l'AG.

Vu le nombre élevé de membres du CA, Beatrice Gendreau demande des garanties en terme de fonctionnement opérationnel. Marc Vincent lui confirme l'existence d'un bureau qui permet cela (article 13, 2<sup>ème</sup> paragraphe) ;

Marc Vincent ajoute que les statuts ont été aussi modifiés de façon à permettre à des entités telles que le CSF Bois de rejoindre le pôle (création des membres associés).

- **ARTICLE 14 : augmentation du pouvoir du Président pour faciliter les emprunts de court terme (résolution n°2).**

Pour faciliter le fonctionnement, Marc Vincent propose d'étendre les pouvoirs du Président, afin de lui permettre de réaliser des emprunts de court-terme (Daily) ;

**Résolution n°2 : adoptée à l'unanimité.**

- **ARTICLE 15 : changement du fonctionnement des comités de labellisation (résolution 3).**

Les modifications portent en particulier sur le nombre d'experts à réunir pour évaluer les candidats à la labellisation. Marc Vincent propose de réunir entre 10 et 15 experts par DAS selon le thème des projets et en veillant à éviter tout conflit d'intérêt. Il propose que la sélection de ces experts soit réalisée par les chefs de DAS et que les projets soient présentés par ces derniers. Les membres du CA sont invités à donner leur avis concernant le nombre d'experts préconisés (10 à 15).

J.-M. Boulay est d'avis de restreindre encore les équipes d'expertise pour améliorer les garanties en termes de confidentialité.

B. Lazarini demande si les porteurs de projet auront connaissance de l'identité des experts du Comité qui seront présents pour évaluer leur proposition et M. Vincent confirme.

A. Sergent propose de ne pas fixer un nombre d'experts précis. Rien ne sert de rigidifier les choses. Pareil en ce qui concerne l'équilibre entre les collèges : le fait de conditionner obligatoirement la tenue du comité à l'équilibre strict entre les collèges apparaît trop contraignant. Il faut essayer d'y veiller sans le fixer comme un critère obligatoire.

M. Vincent propose une reformulation qui ne fixe plus un nombre d'experts précis ni ne mentionne l'obligation de répartition des experts à parts égales entre les trois collèges (« le Comité est constitué d'experts en veillant à ce que les trois DAS soient représentés »).

**Résolution n°3** : les membres du CA valident la modification de l'article 15, en donnant pouvoir au bureau (réunion prévue le 25 juin) pour clarifier ce dernier point.

Concernant la participation des financeurs publics au CA, M. Vincent rappelle que La Région, la DRAAF et la DIRRECTE sont invités à siéger depuis deux ans. Leur présence est appréciée car elle fluidifie les relations. B. Lazarini et B. Gendreau seraient favorables à ce qu'on l'ajoute une phrase sur ce point dans les statuts. L. Cartau (DRAAF) y est également favorable, notamment en cas de contrôle par des instances telles que la Cour des Comptes. M. Vincent propose la modification suivante: « les financeurs publics sont invités, avec voix consultative, au CA de Xylofutur » (ARTICLE 12).

Cette modification est approuvée par les membres du CA.

• **ARTICLE 16 : propositions concernant le fonctionnement des Comités territoriaux.**

Marc Vincent explique que chaque Région aura la possibilité (i.e. disposition non obligatoire) de statuer sur l'opportunité de mettre en place un Comité Territorial en son sein. Le Comité sera animé par l'équipe locale et couvrira les thèmes jugés les plus pertinents pour la Région. Les modifications de statuts prévoient aussi le cas où deux Régions voudraient se regrouper. La constitution d'un Comité territorial sera soumise à l'approbation du CA de Xylofutur.

A. Sergent réagit à ce dernier point en précisant que si l'approbation du CA est nécessaire, il faudra pouvoir justifier cette décision et donc identifier des critères d'évaluation sur lesquels se baser.

En termes de représentativité des nouvelles Régions au CA, M. Vincent précise que chaque Président d'une nouvelle Région siègera au CA en tant que vice-Président. Il précise qu'ainsi, quelque soit la taille du Comité territorial, chaque Région aura le même poids au sein du CA.

Concernant le choix du Président de Comité, J.-M Boulay propose de ne plus restreindre son choix à un industriel pour se laisser la possibilité d'avoir un Président issu par exemple du monde de la recherche. Marc Vincent précise que le Président du CT est un Vice-Président de Xylofutur hors collège du Conseil d'Administration.

François Guiraud y est favorable dans un contexte d'élargissement aux nouvelles Régions.

A. Sergent revient sur la décision du Conseil scientifique de Xylofutur (dont il est le Président) de changer de nom. Un Conseil scientifique consiste à faire intervenir des personnalités extérieures dont l'expertise est jugée utile pour traiter de certains sujets et il semble que cela ne correspondait pas aux besoins de Xylofutur. Par contre, il apparaissait nécessaire de se doter d'une instance capable d'orienter le pôle d'un point de vue stratégique. D'où la décision de renommer le « Conseil scientifique » en « Comité d'Orientation ». A. Sergent souhaite que les membres des futurs Comités Territoriaux issus de la recherche publique ET privée s'y investissent, pour que ce lieu soit un véritable lieu d'échange, l'enjeu restant de former une communauté de recherche à ce niveau.

**Résolution n°4** : les membres du CA valident la modification des statuts tel que présentés, sous réserve des ajustements à venir par le bureau du 25 juin, et pour validation par la prochaine AG.

### 3. Fonctionnement du pôle

- **Adhérents** : 223 (fin mai 2019)
- **Modifications des membres du CA (résolution n°5)** : modification du représentant de SKCDP, Administrateur sortant : 3C2A.

Nouveaux administrateurs : Charpentes et Maisons Bois Serge GOACOLOU (Groupe AMIBOIS) dans le collège Entreprises et Industries en remplacement de 3C2A, France Douglas dans le collège Institutions et Professions.

M. Vincent demande aux membres du CA s'ils valident la nomination de ces nouveaux membres.

**Résolution n°5** : les membres du CA valident la participation de Charpentes et Maisons Bois Serge GOACOLOU et France Douglas au CA.

- **Déménagement**

Xylofutur a emménagé le 14 mai 2019 dans le bâtiment Sauternes du campus Bordeaux Science Agro. Les locaux ont été refait à neuf, le bâtiment est fonctionnel, Xylofutur dispose de plusieurs salles de réunions dans le bâtiment et garde la possibilité de réserver d'autres salles sur le campus. M. Vincent remercie O. Lavalie.

O. Lavalie se réjouit de cette nouvelle étape qui bénéficie à tous. Le rapprochement du pôle Xylofutur et du pôle Agri Sud-Ouest Innovation au sein du même bâtiment permettra certainement de renforcer leurs synergies.

M. Vincent précise que le bois douglas utilisé pour rénover le bâtiment a été fourni par un adhérent du pôle et posé par un autre.

J.-M. Boulay espère que ce rapprochement entre les deux pôles permettra d'autant plus de contacts, notamment pour partager les bonnes pratiques et l'innovation qui va au-delà de la filière forêt-bois, et remercie à nouveau Olivier LAVIALLE et Bordeaux Sciences Agro.

- **Ressources humaines**

- Prud'hommes : la prochaine échéance est prévue le 23 septembre. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> report à la demande du demandeur.
- Effectifs 2019 :
  - une chef de projet Forêt a été recrutée dont l'embauche à 100% débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Depuis le 01 avril, elle travaille à temps partiel pour Xylofutur (1/3) et le Gip Ecofor (2/3) par le biais d'une convention de collaboration entre les deux organismes ;
  - Le recrutement de plusieurs animateurs en Régions avance également : une convention est en cours de signature avec le Département de l'Ain pour un début d'action en juillet. Suivront ensuite convention avec HBA et FIBOIS AURA. Le recrutement d'un animateur du pôle de compétitivité VIAMECA (CIMES) est aussi en cours de discussion.

- **Finances**

- Trésorerie :

Les soldes 2017 ont été encaissés en totalité, les soldes 2018 sont en cours pour tous les financeurs, les dossiers d'acompte ont été déposés. Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a validé la hausse de 90 000 euros de sa participation au budget suite à la baisse d'une valeur équivalente de celle de l'Etat (DGE). L. Cartau précise que les administrations compétentes (DGE et DRAAF) le resteront : la DGE garde la main sur la gestion administrative et financière comme pour l'ensemble des pôles de compétitivité, la DRAAF assurera le suivi technique du pôle.

B. Gendreau rappelle que le label a été compliqué à obtenir par l'État et que si la Région n'était pas intervenue pour compenser son désengagement dans la foulée du renouvellement, le pôle serait actuellement en grande difficulté. M. Vincent précise que le pôle aurait probablement disparu si le Président de la Région n'était pas intervenu au cours des discussions avec la DGE. C'est à l'issue de cette discussion que l'État avait décidé de baisser sa cotisation. L. Cartau rappelle que le renouvellement était loin d'être évident et que l'avis de la DGE sur le fonctionnement du pôle était critique. L'objectif n'est pas de refaire ici l'historique mais le budget, tel qu'il avait été présenté, ne correspondait pas à ce qui était attendu par la DGE.

- Rentrée des cotisations 2019

Concernant la rentrée des cotisations, M. Vincent précise que le pôle est un peu en avance par rapport aux années précédentes, ce qui a permis d'éviter en début d'année d'avoir à faire un prêt à court-terme. 137 adhérents avaient réglé leurs cotisations au 03 juin 2019 pour un montant de 121 k€.

Concernant les cotisations des nouvelles Régions, M. Vincent précise qu'elles seront calculées au prorata du temps de fonctionnement de l'antenne pour la première année.

- Résultat 2018 (résolution n°6)

Le résultat est positif, certes encore assez limité (+ 5690 euros). J.M. BOULAY propose le report de ce résultat pour augmenter les fonds propres de Xylofutur de 15 000 à 20 000 euros. Le pôle ré-assainit progressivement les comptes qui ont été vérifiés par l'expert-comptable.

Pour répondre à la question de A. Petiteaux sur la valorisation du temps des bénévoles, M. Vincent précise que leur valorisation est un peu plus élevée que prévu. M. Vincent revient ensuite sur le refus de financement de France Bois Forêt et sur le report du financement de la Région AURA de 2019 à 2020. Le budget a donc été réajusté en conséquence, il est maintenant de 764 000 euros HT en 2019. En ce qui concerne le financement des antennes régionales, le pôle prévoit de garantir au financeur que 80 % du financement sera dédié à l'animation locale, 20 % maximum aux frais de structure.

### Résolution n°6 : le budget est validé

- **Projets**

- Commissions de labellisation : les prochaines réunions auront lieu en septembre et en novembre 2019 ;
- Projet Sudoe Woodmarkets (Navarre, Pays Basque, Occitanie, NA) : le résultat est attendu fin juin ;
- Le Projet Sudoe IMIP a été recalé ;
- H2020 INNOSUP : réponse le 02/07 WOODFORVALUE (Xylofutur est le seul partenaire français) ;
- Séminaire PLURIFOR

M. Vincent donne la parole à C. Nivet pour faire un retour sur le colloque final de ce projet européen labellisé par le pôle en 2018. Coordonnée par l'EFI, ce projet Interreg SUDOE visait à élaborer des Plans transnationaux pour la gestion des risques forestiers. Quatre grands types de risques ont été étudiés : les risques biotiques (liés aux ravageurs et maladies émergentes), le risque tempête, le risque incendie et le risque dégradation des sols. Chaque coordinateur a présenté le travail effectué et les principaux résultats obtenus. Puis un certain nombre d'acteurs sont venus témoigner de l'utilité des résultats.

*Coût total éligible du projet (€) : 1.820.916,00 €*

*Aide FEDER (€) 1.365.687,00 €*

*11 bénéficiaires dont deux français (EFIPLANT et INRA), 2 portugais et 7 espagnols*

Les principaux résultats ont été présentés par C. Nivet. La contacter pour plus d'information ([cecile.nivet@xylofutur.fr](mailto:cecile.nivet@xylofutur.fr))

S. Viéban s'interroge sur les retombées de ce type de projet pour les entreprises. Il trouve que ces projets mobilisent beaucoup de ressources et qu'il n'en ressort jamais rien. Il remet en cause l'intérêt pour Xylofutur de participer à ce type de projet. Il cite aussi le projet WOODRISE en précisant qu'il ne conçoit pas le retour sur investissement de ce type d'initiative.

A. Sergent lui répond qu'à travers cette question, il pose la question du rôle qu'un pôle de compétitivité est censé jouer. Xylofutur est un facilitateur, un incubateur de projets. Sylvapolis a permis de monter 8 projets de subventions et 13 projets d'investissement. Pour en arriver là, il a bien fallu accepter qu'il n'y ait aucune retombée pendant un moment. Il est important d'être le plus attentif possible aux besoins des entreprises, de les aider à monter des collectifs et à monter des projets. Mais il serait plus logique que Xylofutur soit évalué sur les moyens qu'il met en œuvre plutôt que sur ses résultats.

E. Dumontet rappelle qu'il y a eu un gros problème de communication entre les professionnels et la recherche dans le cadre du projet PLURIFOR.

J.M. Boulay réagit en précisant qu'un des rôles de Xylofutur est justement de faire le tri entre tous ces projets européens et de bien expliquer les choses aux uns et aux autres (transfert).

O. Laviolle s'interroge également sur la légitimité du pôle à s'investir dans des projets qui n'ont pas de retombées directes.

M. Vincent précise que le pôle est une structure d'interface qui a vocation à établir des ponts entre le monde de la recherche et les entreprises. Le projet Interreg Sudoe PLURIFOR est suivi par Xylofutur depuis 2015, et le suivi des porteurs de projets fait partie de l'accompagnement de Xylofutur,

jusqu'aux colloques de restitution. Les retombées des projets évaluées par l'Etat ne concernent d'ailleurs pas que les produits industriels et commerciaux (brevets, articles et communications ...).

Il revient ensuite sur le commentaire de S. Viéban concernant le projet WOODRISE en précisant que le groupe qui va partir au Canada est très intéressant dans sa composition car il comprend des industriels de la construction, des représentants de la construction bois (MONNET-SEVE, PAVATEX, CRPF, France DOUGLAS, EIFFAGE, MEISON...)... Il rappelle qu'il reste une dizaine de places à pourvoir dans le car pour d'éventuels intéressés.

- une journée de réflexion et de travail collaboratif sur le carbone au sein de la filière TERFICA (Territoire et filière forêt-bois : la stratégie carbone comme interface) qui aura lieu le 10 juillet.

#### • Animation

- Suivi des visites : 300 à fin mai (incomplet)
- Préparation de Woodrise Canada
- Sylvapolis
- Journée technique Cosmetic Experts (18/06)
- Réunion inter CSF : lancement d'une action conjointe bioéconomie (14/02) puis 12 juin
- Stand au Forum Bois Construction Epinal/Nancy 3 au 5/04
- Participation au stand commun filière au Salon de l'Agriculture de Bordeaux du 1er au 10/06
- Lancement cluster Biocontrôle 05/06 avec ASOI, ACD, INNOVIN
- Cellules coordination Bois en région NA
- Jury Construction Bois régionale
- Jury concours de la création d'entreprise Domolandes 03/06
- FBR 5 et 6 septembre

#### • Changement de présidence (résolution n°7)

J.-M. Boulay rappelle qu'il va quitter comme annoncé ses fonctions de président de Xylofutur après la prochaine AG. En concertation avec M. Vincent, il propose aux membres du CA la candidature à sa succession de Frédéric Carteret. Ce dernier est le président d'AMI BOIS dont le siège est implanté en Occitanie mais qui est également installé en Nouvelle Aquitaine via sa filiale Charpentes et maisons Serge GOACOLOU, adhérente de Xylofutur depuis 6 ans. Il s'agit d'une PME, ce qui changerait un peu d'une présidence de groupe. Cela permettrait de valoriser un autre secteur, de bénéficier d'une vision renouvelée pour le pôle, très entrepreneuriale, Frédéric Carteret possédant actuellement 6 sociétés.

B .Gendreau trouve le choix de l'entreprise pertinent mais s'inquiète de voir qu'une personne qui ne connaît pas le pôle brigue directement la présidence. Elle trouve cela quelque peu déplacé.

L. Colombani souhaite s'abstenir quant à la candidature de Frédéric Carteret.

M. Vincent rappelle que le changement de présidence intervient dans le cadre d'une vacance de poste et il est prévu dans les statuts la cooptation par les membres du CA d'un nouveau président pour terminer le mandat soit jusqu'à l'AG 2020.

S. Viéban ne peut pas s'engager à voter pour un candidat qu'il ne connaît pas, dont il ne connaît pas le projet pour le pôle, la vision.

Ce point de vue est partagé par plusieurs membres du CA.

J.-M. Boulay propose de lui demander une lettre de motivation. Il pense avoir trouvé quelqu'un qui a de la valeur, qui est sérieux mais comprend les réticences des membres du CA. Il propose en attendant que S. Grelier, vice-président du CA remplace le Président partant le temps de statuer sur son successeur.

M. Vincent précise que la recherche de Président dure depuis 6 mois, qu'elle n'est pas facile et que les candidats au poste sont difficile à trouver. J.-M. Boulay ajoute qu'il faut du temps pour s'occuper correctement de Xylofutur, qu'ils ont cherché parmi les adhérents mais que ces derniers n'ont pas donné suite. Ils ont alors établi une liste de candidats.

**Résolution n°7 :** les membres du CA reportent le vote pour le nouveau Président à une réunion ultérieure. En attendant, J.-M. Boulay leur transmettra un courrier de candidature. D'autres candidatures sont toujours possibles. En attendant d'élire un nouveau Président en septembre, le Vice-Président S. Grelier assurera l'intérim.

- **Assemblée générale du 5 juillet 2019 (résolution n°8)**

Cet événement annuel aura lieu cette année sur le campus de Bordeaux Sciences Agro. Elle permettra de présenter des projets, de présenter les nouvelles régions... La réunion a été décalée l'après-midi pour permettre à Philippe Carteret d'être présent. Voir le projet d'ordre du jour ci-contre.

**Résolution n°8 :** l'ordre du jour de l'AG du 5 juillet est validé

Vendredi 5 juillet 2019 à 12h30

CAMPUS BORDEAUX SCIENCES AGRO - GRADIGNAN  
Bâtiment Brémontier - Amphithéâtre Lescouzères

- 12h30 à 13h20 : Cocktail déjeunatoire et accueil des Adhérents de Xylofutur
- 13h30 à 14h00 : **Assemblée Générale Extraordinaire des Adhérents :**
  - Modifications des statuts
- : 14h00 à 14h45 : **Assemblée Générale Ordinaire des Adhérents :**
  - Ratification du changement de Président
  - Rapport financier, Approbation des comptes 2018, Budget 2019
- 14h45 à 15h00 : Accueil des Invités du Pôle de Compétitivité Xylofutur

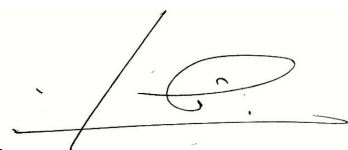
**Assemblée Générale Publique**

- 15h00 à 15h15 : Discours du Président
- 15h15 à 16h30 :
  - Présentations de Projets
  - Les Nouvelles Régions d'implantation de Xylofutur
  - Clôture de l'Assemblée Générale par le Nouveau Président de Xylofutur



Pour conclure la réunion, J.-M. Boulay espère que l'extension de Xylofutur va permettre l'adhésion de nouvelles structures. Il félicite l'équipe en place et lui prévoit un avenir intéressant tout en comprenant les réticences du CA quant au changement de présidence. M. Vincent rappelle que le plus ancien chef de projet du pôle a trois ans d'ancienneté et que jusqu'à présent, le pôle ne disposait pas d'un plein temps sur le DAS forêt. Les chefs de projets sont très dynamiques et même si elles n'ont pas beaucoup d'ancienneté, leur intégration se fait très vite.

Fin de la réunion, 12h30.



Jean Michel BOULAY

Président



Stéphane GRELIER

Vice-Président